

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de Parisville tenue à la salle du conseil, le **mardi 2 juin 2026** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :
Monsieur René Guimond, maire
Madame Stéphanie Gendron, conseillère
Monsieur Dany Boucher, conseiller
Monsieur Jean-François Bienvenue, conseiller
Monsieur Samuel Castonguay, conseiller
Monsieur Jason Tousignant, conseiller
Monsieur Stéphane Boutin, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur René Guimond.

Sont également présents :
Monsieur Renaud Labrecque, directeur général et greffier-trésorier
Madame Karine Paquet, directrice générale adjointe

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Période de questions
- 4. Adoption des procès-verbaux
- 5. Finances
 - 5.1 Revenus
 - 5.2 Dépenses
- 6. Dépôt de documents
 - 6.1 Bilan 2025 de la stratégie municipale d'économie d'eau potable
- 7. OMH Au Coeur du Québec - Budget révisé 2026
- 8. OMH Au cœur du Québec - Proposition de révision de la gouvernance
- 9. Demande d'aide financière au programme Nouveaux Horizons pour les aînés
- 10. Rapport des élus
- 11. Correspondances
- 12. Varia
 - 12.1 Demande de prêt gratuit de la salle municipale par le Centre de formation des adultes de la Riveraine
 - 12.2 Autorisation d'une réduction temporaire des heures de travail du directeur général et maintien du lien d'emploi
 - 12.3 Coordination du camp de jour de Parisville
- 13. Période de questions
- 14. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Suite au moment de silence, le maire ouvre la séance.

87-06-26

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Stéphane Boutin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que l'ordre du jour soit adopté en gardant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire donne la parole aux citoyens et répond aux questions.

88-06-26

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Stéphanie Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le procès-verbal du 5 mai 2026 soit adopté avec les dépenses et revenus mis à jour.

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 mai 2026 soit adopté.
ADOPTÉE

5. FINANCES

5.1. REVENUS

Le montant total des revenus du mois précédent est de 384 690.77 \$, incluant les revenus de perception.

89-06-26

5.2. DÉPENSES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que les comptes ci-dessous soient payés pour et au nom de la Municipalité:

Mai 2026

- FOURNISSEURS: 44 361.44 \$
- SALAIRES: 20 085.41 \$

ADOPTÉE

6. DÉPÔT DE DOCUMENTS

90-06-26

6.1. BILAN 2025 DE LA STRATÉGIE MUNICIPALE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE la stratégie québécoise d'économie d'eau potable mise en place par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Parisville doit déposer un bilan annuel de sa stratégie d'économie d'eau potable visant à réduire la consommation d'eau et sensibiliser les usagers à la valeur de cette ressource collective;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a pris connaissance de ce bilan de l'année 2025 et qu'il a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jason Tousignant
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que la municipalité de Parisville a déposé officiellement le bilan annuel 2025 de sa stratégie d'économie d'eau potable en date du 26 mai 2026 et s'engage à respecter son plan d'action en vue d'atteindre les objectifs de la stratégie québécoise.

ADOPTÉE

91-06-26

7. OMH AU COEUR DU QUÉBEC - BUDGET RÉVISÉ 2026

CONSIDÉRANT QUE l'Office Municipal d'Habitation Au Coeur du Québec dépose au conseil un budget 2026 révisé;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Stéphane Boutin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'approuver le budget 2026 révisé de l'Office Municipal d'Habitation Au Coeur du Québec tel que présenté. Le déficit total s'élève à 1 221 914\$ alors

que le déficit de l'OMH de Parisville (01429) s'élève à 14 077\$ dont 1 564\$ doit être assumé par la municipalité.

ADOPTÉE

92-06-26

8. OMH AU CŒUR DU QUÉBEC - PROPOSITION DE RÉVISION DE LA GOUVERNANCE

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation Au cœur du Québec a transmis une proposition visant la révision de sa gouvernance et la réduction du nombre de membres de son conseil d'administration afin d'améliorer l'efficacité décisionnelle et de réduire la lourdeur administrative;

CONSIDÉRANT QUE la composition actuelle du conseil d'administration comprend 15 membres et que l'OMH propose une nouvelle composition de 9 membres;

CONSIDÉRANT QUE l'OMH confirme que les municipalités continueront d'être informées par la transmission des procès-verbaux et des états financiers, ainsi qu'être consultées lors de travaux majeurs nécessitant une participation financière municipale;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le conseil municipal confirme son accord de principe avec la démarche de l'Office municipal d'habitation Au cœur du Québec visant à réduire le nombre de membres du conseil d'administration;

QUE la Municipalité accepte de céder son siège au sein du conseil d'administration de l'OMH Au cœur du Québec et qu'aucun nouveau représentant ne soit nommé;

QUE la présente résolution soit transmise à l'Office municipal d'habitation Au cœur du Québec pour fins de suivi.

ADOPTÉE

93-06-26

9. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES ÂÎNÉS

CONSIDÉRANT QUE le programme Nouveaux Horizons pour les aînés offre un soutien financier visant la réalisation de projets favorisant la participation sociale, l'inclusion et la qualité de vie des aînés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme afin de réaliser un projet bénéfique pour sa communauté;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au programme Nouveaux Horizons pour les aînés.

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et greffier-trésorier, ainsi que/ou le maire, à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires à la présentation et au suivi de cette demande.

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du programme et à assumer, le cas échéant, toute contribution municipale requise liée à la réalisation du projet.

ADOPTÉE

10. RAPPORT DES ÉLUS

Les élus présentent un résumé de leurs implications du mois.

11. CORRESPONDANCES

La liste des correspondances reçues depuis la dernière séance du conseil est déposée.

12. VARIA

94-06-26

12.1. DEMANDE DE PRÊT GRATUIT DE LA SALLE MUNICIPALE PAR LE CENTRE DE FORMATION DES ADULTES DE LA RIVERAINE

CONSIDÉRANT QUE le Centre de formation des adultes de la Riveraine demande la gratuité de la salle municipale de Parisville pour la tenue de leur formation « Bien vivre » destinée aux 55 ans et plus;

CONSIDÉRANT QUE l'activité aura lieu tous les jeudis de 8h30 à 11h45 du 1^{er} octobre 2026 au 20 mai 2027 (sauf 3 exceptions), pour un total de 31 répétitions;

CONSIDÉRANT QUE cette formation sera offerte entièrement gratuitement à tous les participants;

CONSIDÉRANT QUE cette formation s'insère dans la politique Municipalité amie des aînés (MADA) de la municipalité de Parisville qui vise, entre autres, à stimuler la participation active des aînés au sein de leur communauté;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Stéphane Boutin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'accepter de prêter gratuitement la salle municipale au Centre de formation des adultes de la Riveraine afin d'y offrir les formations gratuites « Bien vivre », destinées aux personnes âgées de 55 ans et plus, du 1^{er} octobre 2026 au 20 mai 2027, celles-ci contribuant directement à l'atteinte des objectifs de la politique Municipalité amie des aînés (MADA) de la municipalité de Parisville.

ADOPTÉE

95-06-26

12.2. AUTORISATION D'UNE RÉDUCTION TEMPORAIRE DES HEURES DE TRAVAIL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET MAINTIEN DU LIEN D'EMPLOI

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite permettre une réduction temporaire des heures de travail du directeur général pour la période estivale;

CONSIDÉRANT QUE cette mesure vise à répondre à une entente administrative entre la municipalité et le directeur général tout en assurant la continuité des opérations municipales;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire maintenir le lien d'emploi ainsi que le poste de directeur général pendant toute la durée de cette entente;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser une réduction temporaire des heures de travail, au besoin, du directeur général pour la période estivale, et ce, jusqu'au mois d'octobre 2026, selon les modalités administratives convenues entre les parties.

Malgré cette réduction temporaire des heures de travail, le directeur général conserve son poste, son lien d'emploi ainsi que son statut au sein de la municipalité de Parisville.

Cette mesure est considérée comme temporaire et exceptionnelle et elle pourra être réévaluée au besoin par le conseil municipal.

ADOPTÉE

96-06-26

12.3. COORDINATION DU CAMP DE JOUR DE PARISVILLE

Madame Stéphanie Gendron, conseillère #1, se retire de la discussion et de la prise de position par conflit d'intérêts.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité évalue différentes options afin d'assurer la coordination de son camp de jour pour la saison estivale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite vérifier la possibilité de collaborer avec la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets à cet égard;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De solliciter la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets afin de connaître son intérêt et la disponibilité de la personne responsable de son camp de jour pour assumer, en tout ou en partie, des tâches de coordination du camp de jour de la municipalité de Parisville.

Cette démarche vise uniquement à obtenir de l'information et à évaluer la faisabilité d'une éventuelle collaboration entre les deux municipalités.

Toute entente ou tout engagement découlant de ces discussions sera soumis à l'approbation du conseil municipal avant sa mise en œuvre.

ADOPTÉE

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire donne la parole aux citoyens et répond aux questions.

97-06-26

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que la séance ordinaire soit levée à 19 h 56 et qu'une séance ordinaire soit tenue le 7 juillet 2026.

ADOPTÉE

J'ai pris connaissance de toutes les résolutions adoptées à la présente séance et les signe au nom de la Municipalité (art. 142 CM).

M. René Guimond, maire

M. Renaud Labrecque, directeur général et greffier-trésorier